



FPC - CI Coop CA

FEDERATION DES UNIONS DES SOCIETES COOPERATIVES DES PRODUCTEURS DE LA FILIERE COTON DE COTE D'IVOIRE

Société Coopérative avec Conseil d'Administration. Capital Social de 11 millions de F CFA

I. PRESENTATION GENERALE ET OBJET DE LA FPC-CI COOP-CA

a) Présentation générale

- ❖ **Dénomination** : Fédération des unions de sociétés coopératives des Producteurs de la filière Coton de Côte d'Ivoire (FPC-CI).
- ❖ **Date de l'assemblée générale constitutive** : 14 décembre 2013.
- ❖ **N° RSC de siège** : CI-KGO-2014-G-037 du 13 février 201.
- ❖ **Capital social** : 11 000 000 FCFA
- ❖ **Siège sociale** : Korhogo, quartier 14 RDC immeuble BAMBA KELETIGUI, Téléphone : 36 85 07 11 et Email : fpc-ci@yahoo.fr.
- ❖ **Représentation** : Abidjan, Cocody Angré 7^e tranche, 17 BP 998 Abidjan 17, Téléphone 22 42 34 78.
- ❖ **Les membres:**

Les membres de la FPC-CI sont les unions de sociétés coopératives.

A la création, elle comptait trois (3) unions revendiquant un peu plus de 75% de la production et de l'effectif national des producteurs sont les membres fondateurs de la FPC-CI Coop-CA.

1. YEBE WOGNON : union interrégionale des sociétés coopératives YEBE WOGNON de Côte d'Ivoire.
2. UFACOCI : Union Faitière des sociétés Coopératives de Côte d'Ivoire.
3. URECOS-CI : Union Régionale des Entreprises Coopératives de la zone des Savanes de Côte d'Ivoire.

En 2016, la FPC-CI a enregistré les demandes d'adhésion de deux (2) unions qui ont porté l'effectif de ses membres à cinq (5) et une couverture nationale de 85% de la production de coton et de l'effectif des producteurs. Les nouvelles unions membres sont la SOPACI (Société des Organisation Professionnelles Agricoles de Côte d'Ivoire) et l'UCOMCI (Union des Coopératives Modernes de Côte d'Ivoire).

❖ Les organes de gestion, de contrôle et d'administration de la FPCCI

Ces organes sont ;

- L'Assemblée Générale, composée 44 délégués
- Le Conseil d'Administration qui compte 11 membres
- Le Conseil de surveillance composée de 3 membres
- Le Commissariat au compte
- La Direction Générale

❖ **Les services de la FPC-CI**

Le conseil d'administration a confié la gestion administrative à monsieur SILUE Kassoum en tant que Directeur Général. Celui-ci a, sous sa responsabilité, trois chefs de services, deux chauffeurs, une assistance de direction, une secrétaire caissière et deux chauffeurs. Pour les besoins d'entretien des bureaux, elle a recours à des prestataires de service. Les services de la fédération sont :

- Le service administratif et financier en charge de la gestion administrative et financière ;
- Le service formation et animation coopérative qui a pour principale mission le renforcement des capacités des agents des sociétés coopératives et des unions membres de la FPC-CI;
- Le service technique d'encadrement et d'inspection du réseau coopératif chargé des statistiques et de l'inspection du réseau en termes d'organisation et fonctionnement des unions et sociétés coopératives membres.

Pour l'exécution de ses tâches sur le terrain la Fédération s'appuie sur deux entités essentiellement :

- Les points focaux pour le suivi et l'exécution des activités sur terrain. au nombre de 24 sur le bassin cotonnier ces points sont composés chacun de 7 personnes désignées par les unions membres parmi les délégués et administrateurs de sociétés coopératives de base.
- les agents de formation au sein des unions pour le renforcement des capacités.

b) Objet de la Fédération des Producteurs de Coton

La Fédération a pour objet d'améliorer la situation économique de ses membres. Elle a pour mission notamment :

- de veiller à l'application des principes coopératifs au sein des unions et sociétés coopératives qui lui sont affiliées ;
- de fournir toute assistance nécessaire pour la constitution, l'administration et la gestion des unions et sociétés coopératives qui lui sont affiliées ;
- de promouvoir et de développer le mouvement coopératif ainsi que la coopération entre organisations à caractère coopératif ;
- de protéger et de gérer les intérêts des membres auprès des organismes publics et privés;
- de fournir à ses affiliées tous services nécessaires, notamment éducatifs, administratifs, professionnels, financiers et de formation continue des coopérateurs, en vue de concourir à la réalisation de leurs objectifs ;
- d'étudier, notamment à l'aide des statistiques, les intérêts de ses affiliées et de leur donner toutes informations pouvant améliorer leurs activités ;
- d'offrir à ses affiliées ses bons offices en cas de différends ;
- d'assister ses affiliées, sous réserve des attributions spécifiques aux organes de celles-ci, dans leurs missions de surveillance ;
- d'agir en qualité d'organisme de contrôle des unions et des coopératives affiliées ;
- de déclencher, en lieu et place de ses affiliées, l'alerte ou saisir l'assemblée générale des unions et sociétés coopératives affiliées de toute anomalie constatée ;
- de créer un fonds pour financer les audits ou contrôles externes de ses affiliées, alimenté par cotisations annuelles de celles-ci au prorata des parts souscrites.

II. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIVITÉS MENÉES PAR LA FÉDÉRATION DE 2013 À 2016 AVEC PRÉVISION 2017

Rubriques		2014	2015	2016
Réunion du Conseil d'Administration		6	6	6
Réunion du Conseil de Surveillance		2	3	4
Assemblée Générale		-	1 (AG mixte modification des statuts)	1 (AGO)
Réunion Cadre Permanent de concertation		4	1	2
Réunion avec les présidents de points focaux		0	1	0
Règlement de litige (conciliation entre membres)		0	2	2
Ateliers organisé par la FPC-CI	Restitution d'étude	4	-	2
	Réflexion	2	1 (PSD)	1
Participation à des ateliers		12	10	10
Thèmes de Renforcement des capacités des dirigeants de SCOOP		4	5	2
Formation professionnelles continues		0	2	1
Missions à l'intérieur du pays		1	8	1
Mission à l'extérieur du pays		4	3	1
Activités de communication	Audio	1		
	Audio-visuelle	4		
	Participation à des fora	2 (JAAD et SIETA)	1 (SARA 2015)	

III. RÉSULTATS

Les Réunions du Conseil d'Administration :

Elles ont permis de :

- Valider et adopter le programme et le budget de fonctionnement chaque année.
- Analyser les décisions, informations et action des pouvoirs publics et privés relatives à la filière coton.
- Préparer les rencontres avec les partenaires et les pouvoirs publics.
- Préparer les missions à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Les réunions du conseil de surveillance

Elles ont permis de faire des recommandations au conseil d'administration et à la Direction Générale pour une gestion conforme à la réglementation et aux objectifs définis.

Les réunions du Cadre permanent de concertation

Elles ont permis de :

- Peaufiner les aspects techniques de réalisation de certaines activités ;
- définir les attributions et mode de fonctionnement des points focaux ;
- déterminer les activités et les coûts liés à leur réalisation des différents niveaux de structuration du mouvement coopératif.

Les assemblées générales

Au nombre de deux, elles ont permis de :

- faire un compte-rendu moral et financier des activités aux délégués, aux services d'encadrement, à la tutelle et aux partenaires techniques et financiers.
- modifier et adapter les textes statutaires à l'acte uniforme OHADA.

Les règlements de litiges

- gérer les conflits d'intérêt entre structures membres de la Fédération ;
- assister les producteurs et sociétés coopératives dans le règlement de conflit d'ordre divers (conflits fonciers, conflit agriculteurs/éleveurs, ...)

Les ateliers

Les ateliers ont permis de débattre de sujets qui nécessitaient une consultation élargie tels :

- Les attributions essentielles des organisations des producteurs à différents niveaux avec les coûts liés.
- Les documents harmonisés de gestion administrative et comptable pour l'ensemble des sociétés coopératives de la filière.
- L'analyse des textes statutaires de la Fédération.
- La détermination de l'affectation finale et du mode de gestion du gap de 1,8 milliard sur le prix de coton graine de la campagne 2012-2013.
- Les rapports des voyages d'étude et d'échange d'expérience à l'intérieur du pays et dans la sous-région (filière coton du Burkina Faso, filière palmier à huile et filière coton du Togo)
- Le rôle des organes de gestion et d'administration des sociétés coopératives ;
- La définition des axes d'amélioration des prestations de la FPC-CI pour les sociétés coopératives.
- L'élaborer des composantes du Plan Stratégique 2015-2020 et du Plan Opérationnel 2015-2017 de la FPC-CI
- L'expression et la prise en compte de l'avis de la FPCCI sur toutes les questions concernant les producteurs et leurs organisations dans le sens de la défense et la protection de leurs intérêts individuels et collectifs

Le volet renforcement des capacités

Le vaste programme de formation entamé depuis 2014, financé sur le guichet coton du FIRCA, a permis d'atteindre les résultats suivants :

❖ En 2014

2 797 personnes ont été formées et se répartissent comme suit :

- 1 235 membres du personnel technique du réseau (44%) ;
- 959 administrateurs (34%) ;
- 521 associés coopérateurs (19%) ;
- 82 représentants des partenaires et autres acteurs de la filière (3%)

❖ 2015

4 107 personnes formées dont :

- 2 564 Membres du personnel technique du réseau coopératif (63 %) ;
- 1 366 Administrateurs (33 %) ;
- 177 Associés-Coopérateurs (4 %)

Les thèmes abordés et le public cible se présente comme suit :

THEMES DE FORMATION	PUBLIC CIBLE
Enjeux commercialisation vivriers et SIM	Formateurs et Assistants OPA -Unions
Techniques de formation et de suivi-évaluation	Staff techniques Fédération et Unions
Contrôle qualité coton graine dans les Usines	Agents Contrôleurs FPC-CI Coop CA
Lecture et analyse états financiers	DG/Gérants, Responsable Financiers, Comptables
Organisation et Fonctionnement. Société Coop.	Dirigeants, Personnel,
Organisation et fonctionnement de la filière coton	Dirigeants, Personnel
Organisation et fonctionnement du SITRACOT	Caissiers Comptables, Gérants et Collaborateurs
TOTAL	

Les formations professionnelles continues

Le personnel technique et quelques administrateurs de la Fédération, des unions membres et coopératives membres ont été formés sur :

- L'andragogie ;
- Le management ;
- La gestion administrative et la motivation du personnel.

Les voyages d'étude et d'échange d'expérience en Côte d'Ivoire et hors de la Côte d'Ivoire :

Les voyages ont permis d'enrichir le niveau de connaissance des dirigeants de la FPC-CI et de ses membres (unions et SCOOP de base) sur différents aspects, dont entre autres :

- L'organisation et le fonctionnement des filières coton au Burkina Faso et au Togo et de la filière palmier à huile en Côte d'Ivoire. Différents thèmes ont été abordés au cours de ces voyages dont :
 - ❖ les acteurs de ces filières agricoles,
 - ❖ la nature des relations entre ces acteurs (SCOOP et sociétés agro-industriels notamment),
 - ❖ les sources de revenu des SCOOP,
 - ❖ l'implication des SCOOP dans le conseil agricole et l'entretien des pistes,
 - ❖ le mode de fixation du prix d'achat des produits aux planteurs,
 - ❖ le mode de gestion et de financement des intrants,
 - ❖ la question de la semence
- La culture du coton génétiquement modifié au Burkina Faso et au Cameroun.

De ces voyages, la FPCCI a tiré des recommandations et actions à mener en vue de :

- Baliser la création de SCOOP de base et d'unions avec des critères économiques ;
- Améliorer ses prestations et celles de ses membres ;
- Trouver des sources de financement durables aux SCOOP ;

- Améliorer les rapports entre les acteurs de la filière notamment entre sociétés cotonnières et SCOOP ;
- Améliorer la qualité de la semence de coton ;
- Amener les producteurs à s'approprier la question de la gestion durable des sols ;

Le contrôle de la qualité du coton graine dans les usines

La fédération engage chaque année des agents de contrôle de la qualité du coton, les formes et les affecte dans les usines d'égrenage du coton. Ceux-ci ont pour rôle de représenter la FPC-CI au sein des usines et de veiller à ce que le coton graine soit pesé et classé convenablement.

De par leur présence dans les usines, les agents de contrôle de la FPC-CI ont contribué à relever le taux de coton graine de 1^{er} choix comme le montrent les résultats des cas de litiges à travers le tableau suivant :

Campagne	Nombre total de cas de litige	Cas reclassés au 1^{er} choix	Taux de réussite
2014-2015	2 423	2 110	87%
2015-2016	1 379	1 305	95%
TOTAL	3 802	3 415	90%

Actions de d'amélioration du champ de connaissance des producteurs

En vue d'élargir le champ des connaissances des producteurs et des dirigeant sociaux des SCOOP, la FPC-CI a fait l'effort de faire participer, autant que possible, ceux-ci à des foras et voyages. Ainsi :

- Des membres du conseil d'administration, du conseil de surveillance et de la Direction Générale ont pris part au Salon International des Equipements et des Technologies de Transformation de l'Anacarde (SIETTA) en novembre 2014
- 1 000 producteurs ont participé au Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA) en 2015.
- 1 500 producteurs ont pris part aux Journées de l'Administration Agricole délocalisée en octobre 2014 au cours desquelles les trois meilleures sociétés coopératives de la filière coton ont été récompensées
- 46 personnes ont effectué un voyage d'étude et d'échange d'expérience au Burkina Faso organisé en collaboration avec l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina Faso (UNPCB) en septembre 2014.
- 39 personnes ont effectué un voyage au Togo pour apprendre davantage sur l'organisation et le fonctionnement de la filière coton de ce pays
- 30 dirigeants sociaux et producteurs ont effectué un voyage auprès des producteurs et sociétés coopératives de la filière palmier à huile pour apprendre sur le fonctionnement de cette filière

Les missions de sensibilisation

2015

- 1 052 producteurs ont été sensibilisés sur la qualité du coton graine en novembre 2015 par la FPC-CI en collaboration avec INTERCOTON. Ceci a permis de constater une nette amélioration au niveau de la qualité du coton graine
- 480 producteurs ont été sensibilisés lors de la mission organisée par le CCA sur la qualité du coton graine en novembre 2015

2016 :

- 3 000 producteurs ont été touchés par la mission de sensibilisation des producteurs pour la relance de la culture cotonnière au titre de la campagne 2016-2017 en octobre 2016 eu égard à l'échec général de la production de coton.
- 1 250 producteurs ont été sensibilisés en novembre 2016 sur la qualité du coton graine en novembre 2016

Les missions de suivi des activités sur terrain

La Fédération suit avec grande attention les activités menées par les prestataires sur le terrain au profit des producteurs et des SCOP. A ce titre elle a organisé :

- 4 missions de suivi de la mise en place des bœufs et équipements de culture attelée du projet de relance de la culture attelée de l'Union Européenne.
- 1 mission de suivi de la mise en place des bœufs du projet PSAC.
- 6 missions de screening environnemental dans le cadre du PSAC.
- 5 missions de réception des pistes réhabilitées dans le cadre du PSAC

Ces missions ont permis de :

- Vérifier la conformité des bœufs et équipements en termes de qualité et de quantité
- La bonne exécution des travaux de réhabilitation des pistes selon les normes
- Relever les difficultés rencontrées dans l'exécution et transmettre à qui de droit les propositions de solutions des acteurs du terrain (producteurs et agents de sociétés cotonnières).

Photothèque

Voyage d'échange et d'étude au Burkina Faso



22 septembre 2014 : séance de travail au siège de l'UNPCB au Burkina Faso



22 septembre 2014 : visite d'un champ de coton génétiquement modifié au Burkina Faso



Séance de travail à l'union provinciale des producteurs de coton du Mouhoun (BF)





26 septembre 2014 : Photo de famille quelques membres du personnel de l'UNPCB (BF)



26 septembre 2014 : Photo de famille après la réunion de synthèse du voyage d'échange au Burkina Faso



8 novembre 2014 : agents de contrôle qualité coton graine en formation à Korhogo au siège de la FPC-CI



05 mai 2015 : producteurs a une séance de restitution sur le conseil agricole à Boundiali





1^{er} août 2016 : AGM au siège de la FPC-CI





03 septembre 2015 : séance de screening environnemental dans le cadre du projet PSAC avant le début des travaux de réhabilitation des pistes : Bodonon photo ci-dessus et à Largatonvogo ci-dessous avec le PCA de la FPC-CI à qui la délégation rend compte du déroulement des activités de la journée





05 novembre 2015 : Mission de remise des SNPV à Goulia



25 juillet 2016 : visite d'une unité agro-industrielle de la filière palmier



1^{er} août 2016 : participation à un atelier dans le cadre du Projet d'appui au Secteur Agricole



26 septembre 2016 : réunion de briefing à Dapaong au Togo lors du voyage d'étude et d'échange d'expérience auprès de la filière coton



26 septembre 2016 : visite de courtoisie aux autorités administrative de Dapaong



27 septembre 2016 : séance de travail dans le village de WATYI-COPE au TOCO avec des producteurs togolais de coton ci-dessous.

